



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ville : fonctionnement

Question écrite n° 74350

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur l'important rapport de la Cour des comptes relatif à la politique de la ville, rendu public le 25 février 2002. Ce rapport déplore les difficultés d'évaluer la politique de la ville, face à l'imprécision de ses objectifs, à sa dilution dans l'ensemble des politiques de l'Etat et au risque de sa banalisation par l'élargissement de son intervention dans tous les sujets. La cour recommande une clarification du financement de la politique de la ville qui est de 6,2 milliards d'euros de fonds publics. La présentation budgétaire de la politique de la ville, annexée à la loi de finances ne permet pas de déterminer avec précision le coût global pour l'Etat de la politique de la ville (confusion entre crédits de paiements et autorisations de programme, addition de crédits et de prêts de la Caisse des dépôts) comme le souligne la « Lettre du maire » (n° 1295 - 26 février 2002). Il lui demande de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce constat.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74350

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1504